

## Compte rendu du Conseil Départemental d'action sociale du 25 octobre 2016

Après lecture des déclarations liminaires de Solidaires Finances et de la CGT, le président a répondu qu'en l'absence de la déléguée, il n'avait pas eu connaissance des résultats de l'enquête sur les SIP de moins de 50 rationnaires.

Il a également précisé qu'aucune discussion n'était engagée sur l'avenir des restaurants de Louviers, Pont Audemer et Vernon. S'agissant du restaurant de Bernay, il a précisé que le départ de l'agent en place a constitué une opportunité pour le bureau RH2C de fermeture du site, estimant après calcul du prix de revient par repas que celui-ci était trop élevé (environ 14€/agent).

Les éventuels partenariats avec le CHU et la brasserie n'ont pas été approuvés par le Secrétariat Général, la distance des sites, l'accessibilité et le coût n'étant pas acceptables. Il a donc été décidé qu'à compter **du 10 octobre 2016 la mise en place de manière pérenne de titres restaurant pour l'ensemble du personnel de Bernay.**

### **Mise en place du coin repas de Bernay :**

L'accès aux parties techniques de la cuisine sera totalement interdit. En revanche, compte tenu de l'impossibilité de créer un autre point d'eau, l'accès à l'évier restera possible. En outre, certains matériels seront réaffectés dès novembre au restaurant de Pont Audemer (Four et lave-vaisselle).

Mme Terrier, déléguée de la Seine Maritime, assurant l'intérim de Mme Lambilliotte nous a informés de l'acquisition d'un deuxième réfrigérateur et micro-onde ainsi que d'une cafetière et d'une bouilloire, sont laissés à disposition les tables chaises et la vaisselle qui sera disponible dans la salle.

Aux termes de la doctrine des coins-repas, le reste des petits matériels revient à la charge des agents ( éponges, torchons, produit vaisselle...) ainsi que l'entretien des réfrigérateurs, micro-onde et évier. En revanche l'entretien des sols sera assuré par un tiers non encore identifié.

Mme Terrier a également précisé que l'action sociale ne passait pas de contrat avec les entreprises de distribution de boissons. Le sujet est à l'étude à la Direction.

### **Point sur l'arbre de Noël :**

Mme Terrier devant également assurer le suivi de son propre département, elle a opté pour l'attribution de chèques cadeaux d'une valeur de 40€ pour tous les enfants, quel que soit leur âge.

En ce qui concerne la distribution de ces chèques et des billets du spectacle, elle sera assurée, sur le site d'Évreux par Mme Boughalem selon les modalités qu'elle fixera par mél et sur les autres sites, en envoi postal en recommandé de ces documents sera effectué par Mme Terrier aux Chefs de service qui en assureront la distribution.

# CDAS

## Section de l'Eure



### Point sur les crédits action locales :

Mme Terrier a indiqué qu'elle regrettait, faute de participant, l'annulation de la prestation aux retraités. La somme affectée à cette prestation a, par ailleurs, été reversée à l'aménagement du coin repas de Bernay.

Elle s'est également assurée du bon déroulement des actions actées lors du précédent CDAS. (Subventions séjour enfant...).

Mme Lambilliotte ne souhaitant pas reprendre ses fonctions à l'action sociale, le président a annoncé la diffusion d'une fiche de poste dans les meilleurs délais.

Mme Terrier continuera, et nous l'en remercions, à assurer la continuité du service pendant cette période.

Les représentants Solidaires Finances au CDAS

